

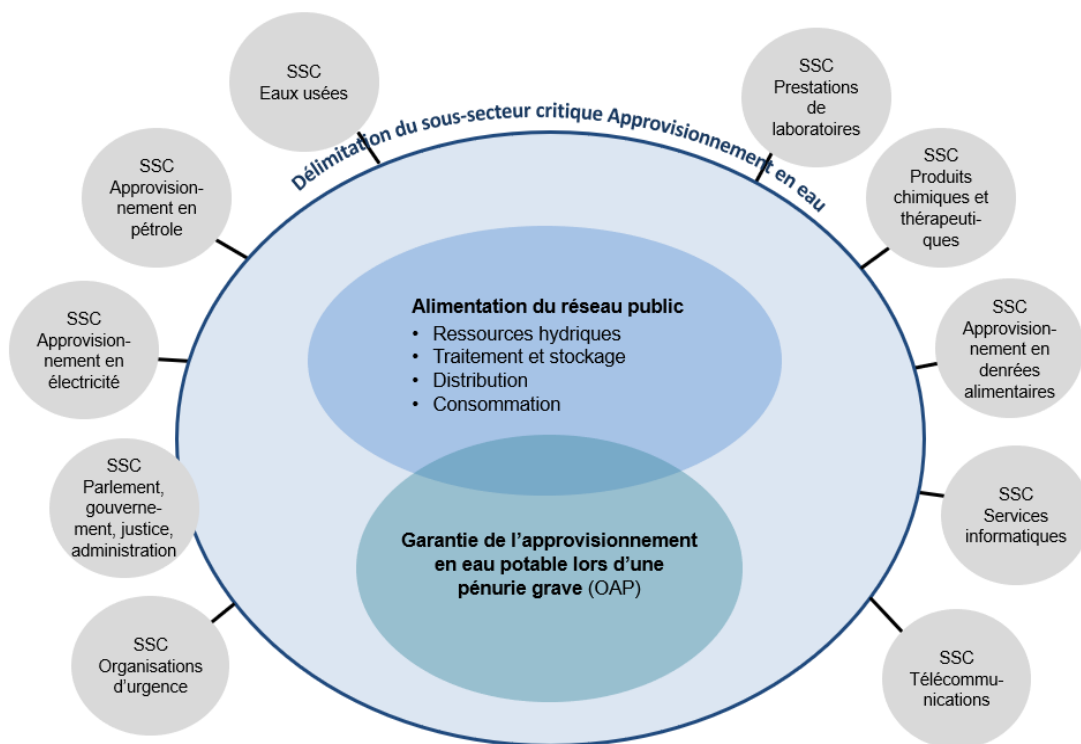


Stratégies nationales de protection des infrastructures critiques PIC / Cyber SNPC

Fiche info sur le sous-secteur critique Approvisionnement en eau

Description générale et prestations

En Suisse, le SSC Approvisionnement en eau a pour mission de fournir à la population de l'eau potable, de l'eau industrielle et de l'eau d'extinction sur l'ensemble du territoire. Les quelque 2500 distributeurs d'eau de Suisse pompent chaque année un total de 940 millions de mètres cubes. Environ 40 % de l'eau potable provient de sources et de nappes phréatiques et 20 % d'eaux de surface. Le schéma suivant donne une vue d'ensemble du sous-secteur Approvisionnement en eau, y compris les interfaces avec d'autres sous-secteurs critiques :



Analyse du marché / structure du système

En Suisse, l'approvisionnement en eau présente une structure décentralisée avec une multitude de petits distributeurs. Cependant, de plus en plus de distributeurs se regroupent pour former des réseaux plus importants.

Comme il incombe aux communes d'approvisionner la population, le commerce et l'industrie, la plupart des services d'approvisionnement en eau sont organisés sous forme d'entreprises communales ou de coopératives. Dans la pratique, on rencontre le plus souvent les formes juridiques suivantes : (i) établissement de droit public dépendant (administration publique), (ii) établissement de droit public indépendant (administration privée), (iii) coopérative, (iv) société anonyme (commune actionnaire majoritaire) et (v) holding. Selon la Constitution fédérale, la souveraineté sur l'eau appartient aux cantons. Ils disposent donc des ressources en eau et de leur utilisation et sont tenus de délimiter des zones de protection des eaux souterraines pour les captages d'intérêt public. La plupart du temps, cette obligation est déléguée aux communes. Les consommateurs, qui financent la majeure partie de l'infrastructure d'eau potable, son exploitation et son entretien, comprennent la population, l'artisanat, l'industrie, les pouvoirs publics et, dans certains cas, l'agriculture.

Processus étudiés

Dans le domaine de l'approvisionnement en eau, différents processus contribuent directement à la fourniture de prestations. Au total, huit processus clés et un processus de soutien ont été identifiés comme étant d'une importance capitale :

Processus de base : Alimentation du réseau public

- Assurance de la disponibilité des ressources en eau
- Captage d'eau
- Traitement de l'eau brute
- Processus de contrôle et de suivi
- Transport, stockage et distribution
- Nettoyage, entretien et maintenance de l'infrastructure
- Contrôles de la qualité de l'eau
- Gestion d'un service de piquet

Processus de soutien : Approvisionnement en eau potable en cas de pénurie

- Exploitation de centres d'entretien régionaux avec du matériel lourd (maintien de matériel de remplacement, de moyens d'exploitation et d'outils spéciaux)

Dangers pertinents pour le sous-secteur critique



Pénurie d'électricité



Panne d'électricité



Séisme



Cyberattaque

Remarque : Les risques examinés concernent l'ensemble du sous-secteur. D'autres risques peuvent être pertinents pour certaines entreprises/ouvrages d'infrastructure critiques.

Risques et vulnérabilités

Le sous-secteur Approvisionnement en eau peut être considéré comme robuste en général, en raison notamment de sa structure décentralisée. Une panne simultanée d'une grande partie de l'approvisionnement en eau de la Suisse ne pourrait se produire que dans de rares cas.

Les menaces les plus importantes au niveau de l'ensemble du sous-secteur sont une pénurie d'électricité, une panne d'électricité suprarégionale et, dans une moindre mesure, un tremblement de terre de grande ampleur. Ces trois dangers sont susceptibles d'entraîner des perturbations importantes. Des interruptions de l'approvisionnement dues à des pannes ou à une réduction des performances des systèmes d'approvisionnement causeraient des dommages à la population et à l'économie.

En revanche, les dangers qui n'affecteraient que certains services, comme une cyberattaque, représentent des risques nettement moins importants, sauf pour les services directement touchés. Toutefois, comme les conséquences se limitent à un ou quelques services d'approvisionnement en eau, il n'en résulte que peu de risques pour l'approvisionnement à l'échelle de la Suisse, grâce à la structure décentralisée du secteur.

Le fait que les installations d'approvisionnement en eau et leurs composants sont liés à un lieu précis et constituent un monopole dans leur zone de desserte représente un inconvénient. En cas de destruction ou de dommages, les installations doivent être réparées ou remplacées en peu de temps, parfois à grands frais. Il est essentiel pour les distributeurs d'eau et les cantons de prendre les mesures de précaution adéquates conformément à l'*ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave* (OAP, RS 531.32).

L'analyse a montré que le sous-secteur a déjà pris diverses mesures pour réduire efficacement sa vulnérabilité et, par conséquent, les risques afférents. Il convient d'accorder une attention particulière aux évolutions futures qui pourraient avoir une influence considérable sur la vulnérabilité du sous-secteur. Il s'agit par exemple de la régionalisation, de la numérisation et de l'automatisation de l'approvisionnement en eau, du changement climatique et de la contamination insidieuse et à long terme des ressources en eau, par exemple par des microorganismes ou des particules.

Mesures de résilience

Ordonnance sur la garantie de l'approvisionnement en eau potable lors d'une pénurie grave

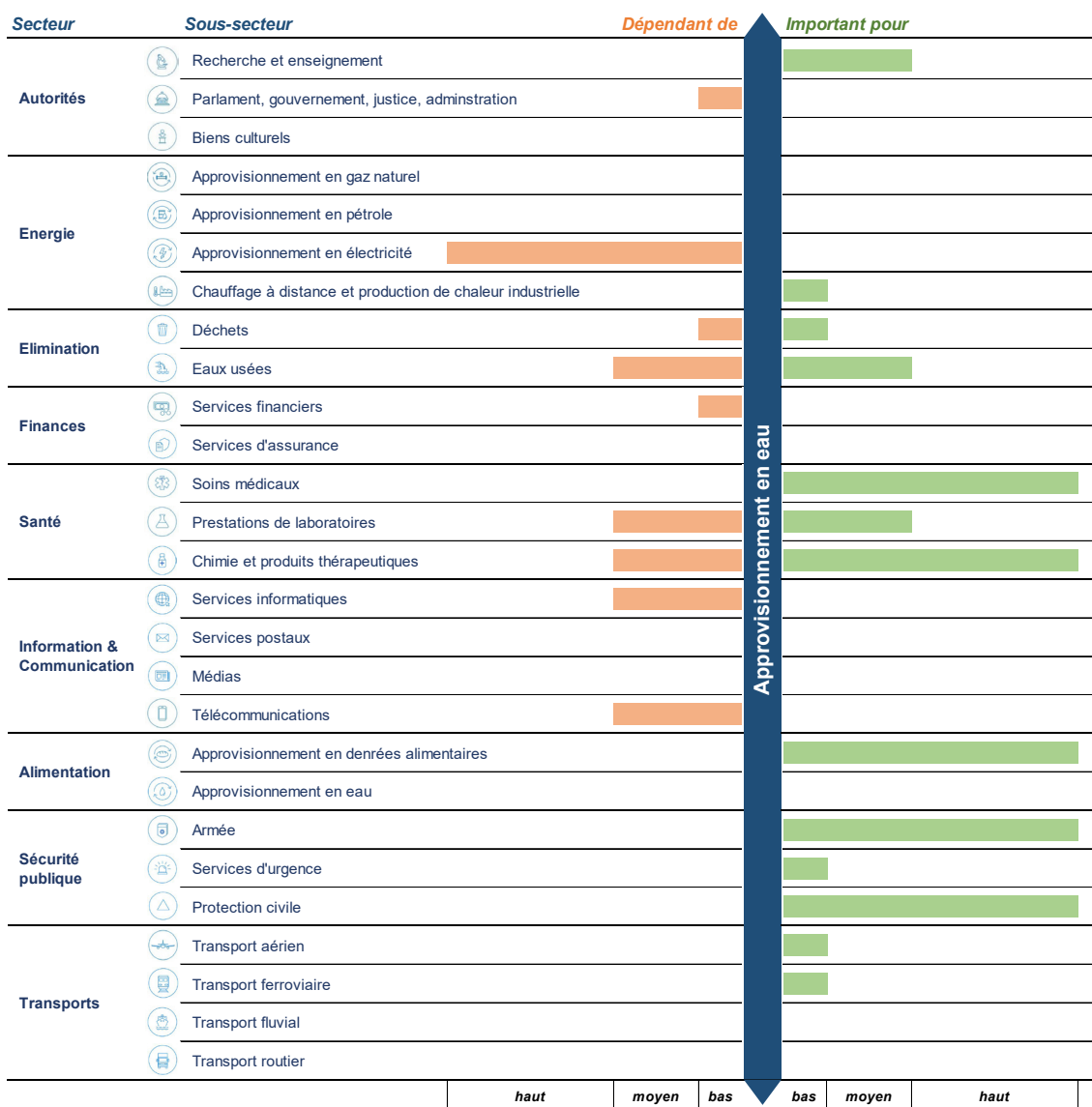
- Elaboration d'outils pour la mise en œuvre de l'OAP révisée en 2020.
- Révision des *Instructions pour l'approvisionnement en eau potable en temps de crise et sa planification* (W1012 f, SSIGE).
- Établissement d'une vue d'ensemble des installations de remplacement du réseau et de l'eau disponible sans électricité, désignation des installations fixes ou mobiles nécessaires.
- Mise en œuvre de l'OAP (cantons et distributeurs d'eau).

Norme minimale TIC pour l'approvisionnement en eau

La norme minimale pour la sécurité des TIC dans l'approvisionnement en eau a été publiée par la SSIGE en 2019 (recommandation W1018). La mise en œuvre relève des distributeurs.

Assurer une communication vocale mobile redondante dans les services d'eau

Interdépendances du sous-secteur Approvisionnement en eau



Pour de plus amples informations sur la PIC et le SNPC, consultez les sites :

www.infraprotection.ch

www.ncsc.admin.ch